
APPEL A PARTENARIATS

Le Secrétariat exécutif du SMSI invite les organisations de tous les secteurs, participant au sommet, à acheminer l'information relative aux partenariats qui seront annoncés au cours du sommet.

Les partenariats qui répondront à une série de critères établis par le secrétariat(voir document en annexe et lien sur le site du sommet)seront inclus dans les communications officielles du SMSI, y compris bulletins de presse, ainsi que sur le site web du SMSI.

Si vous comptez annoncer une initiative de partenariat pendant le sommet ou venez de le faire dans le cadre de son processus préparatoire, prière en informer le secrétariat exécutif du SMSI en écrivant à wsis.partnerships@itu.int avec une brève description de votre projet ainsi que votre adresse.

Principes directeurs applicables aux partenariats

1 Objectifs des partenariats

Les partenariats pour la société de l'information désignent les engagements pris par les partenaires concernés pour contribuer à l'application des documents adoptés à l'issue des négociations intergouvernementales dans le cadre du SMSI (Plan d'action et Déclaration de principes) et atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

2 Caractère volontaire/respect des principes et valeurs fondamentaux

Les partenariats ont un caractère volontaire et "autogéré"; ils sont fondés sur le respect mutuel et la responsabilité partagée des différents partenaires, compte tenu des principes de l'ONU et des valeurs affirmées dans la Déclaration du Millénaire.

3 Lien avec les résultats fixés au plan intergouvernemental

Les partenariats doivent compléter les résultats du SMSI fixés au niveau intergouvernemental: ils ne sauraient remplacer les engagements pris par les gouvernements, mais devraient plutôt permettre la concrétisation des engagements définis sur le plan mondial, par la mobilisation des capacités d'action effective sur le terrain.

4 Approche multipartite

Les partenariats devraient procéder d'une approche multipartite et regrouper un large éventail d'acteurs importants dans un domaine de travail donné. Ils peuvent comprendre des partenaires très divers, notamment les gouvernements, les groupes régionaux, les autorités locales, les acteurs non

gouvernementaux, la société civile, les institutions internationales et les partenaires du secteur privé.

5 Partenariats nouveaux et ayant une valeur ajoutée

Les partenariats doivent être conçus dans le cadre du SMSI ou, pour ce qui est des partenariats en cours, apporter une valeur ajoutée manifeste dans le contexte du Sommet (associer un plus grand nombre de partenaires, transposer une initiative existante ailleurs, ou l'étendre à une autre région géographique, augmenter les ressources financières, etc.).

6 Résultats concrets

Pour chaque partenariat, il faut déterminer les résultats et les avantages prévus. Les partenariats doivent être assortis d'objectifs clairs, de buts spécifiques et de calendriers d'exécution précis. Les partenaires doivent s'engager formellement à poursuivre ces buts et objectifs.

7 Dispositions relatives au financement

Les sources de financement disponibles ou prévues doivent être identifiées. Quant aux partenariats qui doivent être reconnus dans le cadre de la première ou de la seconde phase du Sommet, leur financement initial doit au moins être assuré.
